Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203145-20251210-2025_56-DE

ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
CANTON DE LOUDEAC

COMMUNE DE
SAINT-MAUDAN

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25/11/2025

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 09
Présents : 09
Votants : 09

L' an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre 2025 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Mairie sous la présidence de Madame Maryline JAOUEN, LE MAIRE.

Étaient présents : Mme Maryline JAOUEN, MAIRE - M. Edmond LE BIHAN - M. Patrick ALLARD - Mme Delphine BELLEC – ADJOINTS – Mme Isabelle KERGROHENN – M. Daniel ANGER – M. Didier BOURGEOIS – M. Patrick GUILLORY - Mme Évelyne ALLANIC.

Absents :

Secrétaire de séance : M. Patrick GUILLORY

Délibération N° 2025*56

RÉVISION DES TARIFS COMMUNAUX AU 1er JANVIER 2026

Le Maire rappelle à l'assemblée les différents tarifs applicables pour les locations (salle, vaisselle, table et chaises), les services périscolaires et le cimetière.

- Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe comme suit, les différents tarifs communaux applicables au 01/01/2026 :

- TARIFS LOCATION DE SALLES + TABLES ET BANCS

Associations communales à but non lucratif et/ou agissant sur la commune :	Gratuit
Utilisation scolaire et extra-scolaire :	Gratuit

	Saint-Maudan	Extérieurs
LOCATION SALLE LE WEEK-END : SAMEDI À DIMANCHE	200,00 €	300,00 €
LOCATION SALLE WEEK-END : VENDREDI À DIMANCHE	300.00 €	400.00 €
APERITIF de MARIAGE, DÉCÈS, ...	50,00 €	60,00 €
LOCATION VAISSELLE, pour un couvert complet 1 personne	0,30 €	0,30 €
LOCATION VAISELLE, sans couvert, ustensiles, plats etc... -> forfait	15,00 €	15,00 €
CAUTION SALLE	500,00 €	500,00 €
ACCOMPTE	Intégralité de la dite location / 3 semaines avant la réservation	
LOCATION TABLE (extérieur salle)	2,00 €	3,00 €
LOCATION BANC (extérieur salle)	1.00 €	1.50 €

Le principe d'une caution de 500€ 00 pour la réservation de la salle est maintenu. Elle sera restituée si aucune dégradation n'est constatée. Par ailleurs, une majoration des tarifs de 150€ 00 sera appliquée si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté acceptable. Pour chaque location, un contrat sera signé entre le Maire et les locataires lors de la réservation de la salle, la durée de location de la salle **s'entend du samedi matin 9 h 00 au dimanche soir 17 h 00 ou du vendredi après-midi 14h45 au dimanche soir 17h00.**
Un tarif perte de vaisselle est appliqué directement sur le document d'état des lieux en fonction du manque pour chaque vaisselle.
À compter du 01 janvier 2025, un acompte correspondant à l'intégralité du montant de ladite location est à verser et ce dès la signature du contrat, soit au plus tard 3 semaines avant la date de réservation. En cas de désistement, l'utilisateur devra le signaler 3 semaines avant la date de la manifestation. Dans le cas contraire, l'acompte versé restera attribué à la collectivité, sauf cas de force majeure : décès d'un proche, (parents, enfants, frères et sœurs, grands-parents, petits-enfants et collatéraux du 2ème degré) maladie dûment justifiée par l'utilisateur.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212203145-20251210-2025_56-DE

TARIFS GARDERIE - CANTINE SCOLAIRE :

- Les 2 communes de Saint-Maudan et d'Hémonstoir, s'accordent tous les ans sur les tarifs de garderie et de cantine, vu la constitution du RPI, soit pour 2026 : la séance de garderie à 1€20 et le repas enfant à 3€10.
- Tout repas non annulé – de 72 heures ouvrées avant le jour de consommation, sera facturé d'office à la famille. Le repas n'étant plus annulable auprès de notre prestataire, celui-ci est facturé à la municipalité.
- Plages horaires du matin 7h30 - 8h50 ; - Plages horaires du soir 16h30 - 18h30 avec le premier quart d'heure gratuit de 16h30 à 16h45.

L'enfant scolarisé à Saint-Maudan, dont le frère ou la sœur utilise la navette pour se rendre à sa classe située à Hémonstoir sera exempt de paiement de la garderie, ceci afin d'éviter un deuxième déplacement aux parents.

- Le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe comme suit, les différents tarifs communaux applicables au 01/01/2026 :

TARIFS PÉRISCOLAIRES

Repas cantine enfants	3€ 10
Séance Garderie	1€ 20

TARIFS CIMETIÈRE

	Petite tombe 2 m²	Grande tombe 4 m²
Concession trentenaire	100 €	145 €
Concession cinquantenaire	145 €	200 €
Cavurne 30 ans	70 €	
Cavurne 50 ans	95 €	
Columbarium	10 ans : 200 € 30 ans : 500 €	20 ans : 350 € 50 ans : 800 €

Exécutoire compte tenu de sa publication et de son envoi en Préfecture le 10 DEC. 2025

Secrétaire de Séance
Patrick GUILLORY

Le Maire
Maryline JAOUEN

MAIRIE DE St-MAUDAN
Côtes d'Armor

Pour copie certifiée conforme.